

**Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
Mairie d'AURAY (56400)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi 28 janvier 2020 à 19 HEURES 00**, le Conseil municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le 22 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.

La séance a été publique.

**Etaient Présents à la présente délibération :**

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azais TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean-Claude BOUQUET, Madame Pierrette LE BAYON, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Mireille JOLY, Monsieur Armel EVANNO, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Valérie ROUSSEAU, Madame Marina LE ROUZIC, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Monsieur François GRENET, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Jean-Claude LARRIEU

**Absents excusés :**

Monsieur Benoît GUYOT (procuration donnée à Madame Aurélie QUEIJO), Monsieur Patrick GOUEGOUX (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel LASSALLE), Monsieur Mathieu LAMOUR (procuration donnée à Monsieur François GRENET), Madame Yvette PUREN (procuration donnée à Madame Valérie ROUSSEAU), Monsieur André MABELLY (procuration donnée à Monsieur Jean-Claude BOUQUET), Monsieur Jean-Charles KERLAU (procuration donnée à Monsieur Ronan ALLAIN)

**Secrétaire de séance : Monsieur LASSALLE Jean-Michel**

**6- DF - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire, expose à l'assemblée :

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article L2312-1 comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des

avantages en nature et du temps de travail.

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Budget du 20/01/2020

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),  
4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GRUSON, Madame HULAUD, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE,

Le Conseil municipal :

- **PREND** acte des informations présentées en séance et décrites dans le rapport sur les orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire**

**Joseph ROCHELLE**

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Le Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif, doit débattre des orientations budgétaires de la commune.

Le document présenté doit permettre d'informer les élus sur la situation financière et économique de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

La Loi NOTRe prévoit, pour les communes de plus de 10 000 habitants, que ce rapport comprenne également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Depuis 2016, de nombreuses comparaisons entre les prévisions budgétaires et les réalisations des exercices précédents sont proposées. Il convient de rappeler que les prévisions budgétaires en recettes sont toujours effectuées avec prudence et que les montants en dépenses sont des crédits limitatifs qui ne peuvent être dépassés.

L'article 13 de la loi de programmation des Finances Publiques pour la période 2018 à 2022 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente, dans le périmètre de son budget principal, ses objectifs d'évolution en valeur des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Les chiffres indiqués dans ce rapport sont des indications. Ils peuvent faire l'objet de modifications lors du vote du Budget Primitif.

La strate utilisée pour les comparaisons est celle des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

## I- LE CONTEXTE

### A- L'environnement des collectivités locales

#### 1) Le contexte macroéconomique

	2019	estimation 2020
Taux de croissance du PIB	1,3 %	1,3 %
Taux d'inflation	1,1 %	1,2 %
Taux de chômage	8,2 %	8 %

Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2019)

#### -Taux d'intérêts:

<b>Euribor 3 mois</b>	<b>2019</b>	<b>estimation 2020</b>
Moyenne annuelle	-0,36	-0,39
Fin d'année	-0,40	-0,38

<b>OAT 10 ans</b>	<b>2019</b>	<b>estimation 2020</b>
Moyenne annuelle	0,13	0,09
Fin d'année	0,01	0,13

Source : IHS, prévisions La Banque Postale (décembre 2019)

#### 2) La loi de finances pour les communes

- Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale :

La Loi de Finances pour 2018 prévoyait un dégrèvement de la taxe d'habitation pour les contribuables selon des conditions de ressources.

En 2018, le dégrèvement était de 30%, de 65% en 2019 et sera, en 2020, de 100% pour les personnes remplissant les conditions de ressources.

Il est bon de rappeler que s'agissant d'un dégrèvement, la collectivité sera compensée et cela devrait être neutre pour son produit.

L'État couvre donc intégralement le dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Toute augmentation de la cotisation résultant d'une augmentation du taux ou d'une suppression d'abattements serait mise à la charge du contribuable.

La Loi de Finances 2020 prévoit une réforme de la fiscalité locale, afin de compenser les collectivités par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti et par l'attribution d'une part de TVA aux intercommunalités et aux départements.

- Le soutien aux investissements des collectivités:

La Loi de Finances prévoit une stabilisation des montants des enveloppes départementales de DETR 2020 aux montants 2019.

-Le FCTVA verra son automatisatation reportée d'une année supplémentaire, en 2021.

- Autres mesures:

-La DGF devrait rester stable et on constate la poursuite de la péréquation avec la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) pour les communes.

- Comme chaque année la revalorisation des bases de fiscalité directe locale est prévue dans la loi de Finances. Pour 2020, le taux de 0,9 % est appliqué pour la taxe d'habitation alors qu'il aurait dû être de 1,2 % comme cela sera le cas pour la taxe foncière.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales**

**Accompagnement financier du transfert aux communes de la part de taxe foncière des départements**

Données en euros issues d'une simulation en situation 2018

Commune de **AURAY (56)**

	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales <sup>1</sup>	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
AURAY	3 436 784	4 760 833	8 197 597	2 523 042	7 283 875	1,1254444921	8 197 597

Comme le Président de la République s'y est engagé, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée.

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Le montant du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée (1) et de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties avant transfert (2) correspondra donc au montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, avec l'application du coefficient correcteur (4).

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant (1+2) et après réforme (2+3). S'il est supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. S'il est inférieur à 1, la commune est sur-compensée. Le coefficient, construit sur des données 2018, est indicatif ; sa valeur définitive sera calculée début 2021 à partir des éléments de référence votés en loi de finances pour 2020.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une compensation sur les taux appliqués en 2017, conformément à la loi de finances pour 2018, et sur les bases de 2020.

Pour les communes dont la surcompensation spontanée sera inférieure à 10 000 €, en 2021, le coefficient correcteur sera de 1. Le gain résultant de la réforme sera ainsi conservé par la commune.

<sup>1</sup> Méthodologie : données 2018, dont compensations d'exonérations de taxe d'habitation

## B – LE CONTEXTE POUR LA VILLE D'AURAY

### 1) Données statistiques de la commune:

Evolution de la population communale totale

Années de référence	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Date de prise en compte de la population</b>	<b>1/1/2014</b>	<b>1/1/2015</b>	<b>1/1/2016</b>	<b>1/1/2017</b>	<b>1/1/2018</b>	<b>1/1/2019</b>	<b>1/1/2020</b>
Population totale	12 929	13 166	13 299	13 812	14 185	14 100	14 016

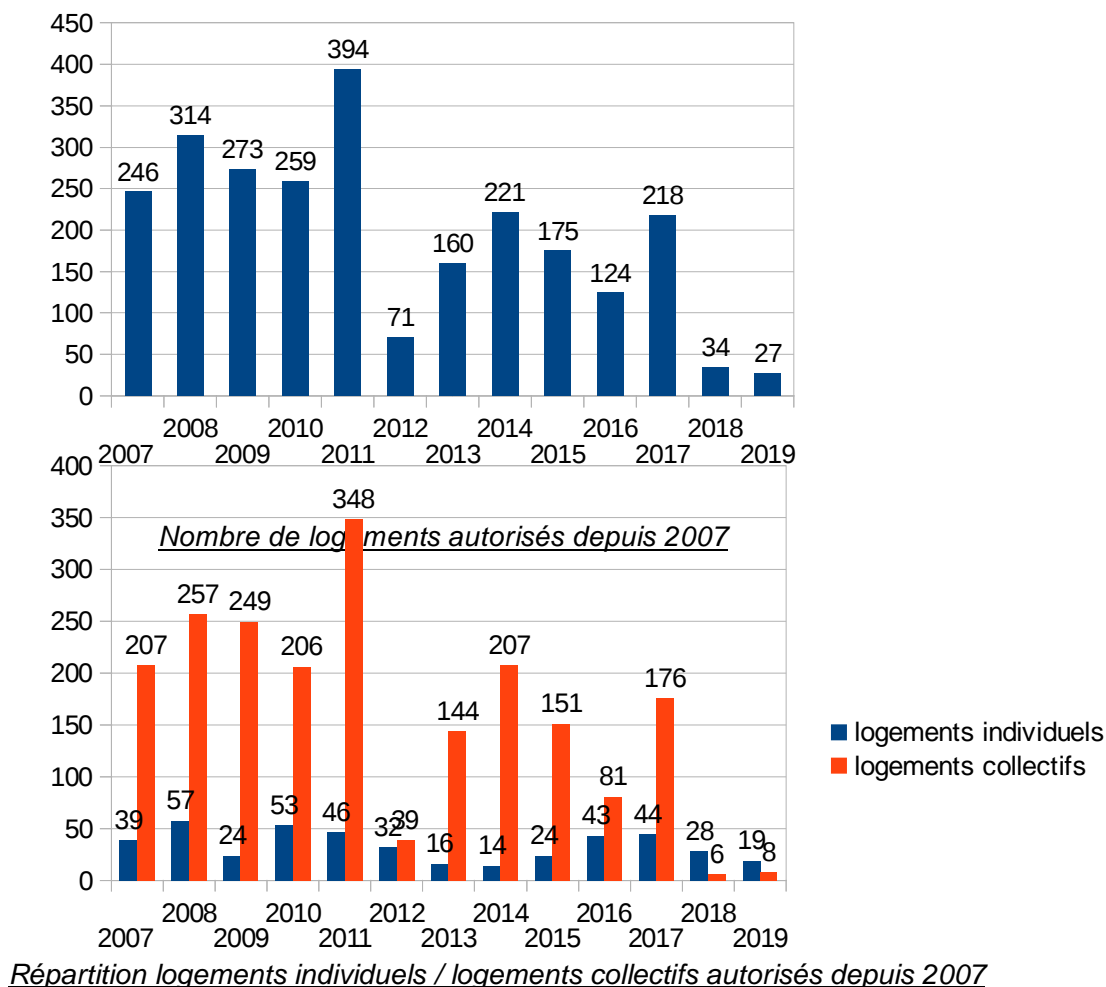
Les populations légales de chaque commune **sont actualisées tous les ans**. Elles sont établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2015-2019 soit le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces populations sont donc millésimées 2017.

Les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, il est recommandé de calculer les évolutions sur des périodes d'au moins cinq ans. **Ainsi les populations légales millésimées 2017 peuvent être comparées à celles de 2012.**

Formule de calcul :  $\ll [(Population\ N / Population\ N-5)]^{(1/5)-1} \gg$

Le résultat pour l'évolution de la population totale est de 1,26 % (très précisément 1,2591%)

Evolution du nombre de logements autorisés:



L'évolution du nombre de logements autorisés permet de donner une tendance sur l'évolution des constructions et indirectement sur celle des bases de fiscalité directe et notamment la taxe foncière.

2) Éléments financiers de la commune :

En comparant la situation d'Auray à celle d'autres communes, cela permet de déterminer les forces et les faiblesses de la Ville selon divers critères :

	<b>Forces</b>	<b>Points de vigilance</b>
<b>Démographie</b>	- Une Population communale totale qui augmente, ce qui a comme conséquence d'augmenter la dotation forfaitaire et indirectement le produit des impôts locaux.	- Une offre de services à développer - 33% de la population de 60 ans et plus
<b>Richesses</b>		- Un revenu par habitant en dessous de la moyenne de la strate (13 309 € par habitant, en 2018, contre 15 396 € pour la moyenne de la strate). -Un potentiel financier peu élevé (838,46 € pour Auray contre 1 292,66 € pour la moyenne de la strate en 2018)
<b>Une Ville Centre</b>	- Une concentration d'activités et de l'emploi - Des services publics de proximité -Une appartenance à une communauté de communes	- Des charges de centralité liées aux équipements et aux services qui bénéficient aussi aux non alréens.
<b>Fiscalité</b>	- Des bases qui augmentent (constructions)	- Un taux de taxe foncière élevé - Une incertitude sur le produit de la taxe d'habitation à partir de 2021.
<b>Un service public essentiellement géré en régie</b>	- Un service de qualité offert aux usagers	- Une part importante des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement et donc une rigidité des dépenses.
<b>Un tissu associatif important</b>	- Une attractivité liée aux multiples activités proposées	- Un soutien aux associations dont les activités concernent beaucoup de non alréens.
<b>Endettement</b>	- Une dette saine sans produit structuré ( dit "toxique") -Une dette qui traduit un effort d'investissement	- Un endettement important ( 995 € par habitant, en 2018, contre 864 € pour la moyenne de la strate)
<b>Autofinancement</b>	- Une capacité d'autofinancement supérieure à la moyenne de la strate	- Un autofinancement menacé par les baisses des dotations, les réformes fiscales et les réformes imposant des augmentations de charges ( revalorisations salariales, normes)
<b>Patrimoine Culturel</b>	- Un patrimoine attractif	- Des charges importantes liées à la valorisation du patrimoine
<b>Patrimoine sportif, culturel et associatif</b>	- Une grande variété d'équipements	- Vétusté et charges des travaux de mise aux normes. -Des investissements importants
<b>Pôles distincts</b>	- Une zone Porte Océane dynamique - Un quartier de saint Goustan attractif	- Un équilibre d'activités à maintenir

- |  |  |  |
|--|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Un quartier de la gare en attente du PEM</li><li>- Un centre ville attractif</li></ul> |  |
|--|--|--|

### 3) Les leviers pour la Ville d'Auray

La Ville d'Auray peut actionner certains leviers pour améliorer la situation financière.

#### Optimisation des recettes :

- Recherche de subventions
- Politique tarifaire
- Recherche de financements auprès de structures intercommunales pour couvrir une partie des charges de centralité.
- Optimisation de la gestion du patrimoine communal sportif, culturel et associatif (cession, mutualisation et location)
- Recherche de mécénat via un fonds de dotations et/ou la fondation du patrimoine

#### Réduction des dépenses:

- Propositions de commandes groupées avec d'autres collectivités (diffusion de la liste des marchés récurrents et des dates de renouvellement aux autres communes)
- Mutualisation des moyens au sein de la collectivité et avec d'autres collectivités (personnel, économies d'échelle)
- Adaptation de la masse salariale aux missions, amélioration de l'organisation des services, redéploiement d'agents.
- Maîtrise des charges à caractère général
- Optimisation de la gestion du patrimoine communal sportif, culturel et associatif (surfaces adaptées aux besoins)



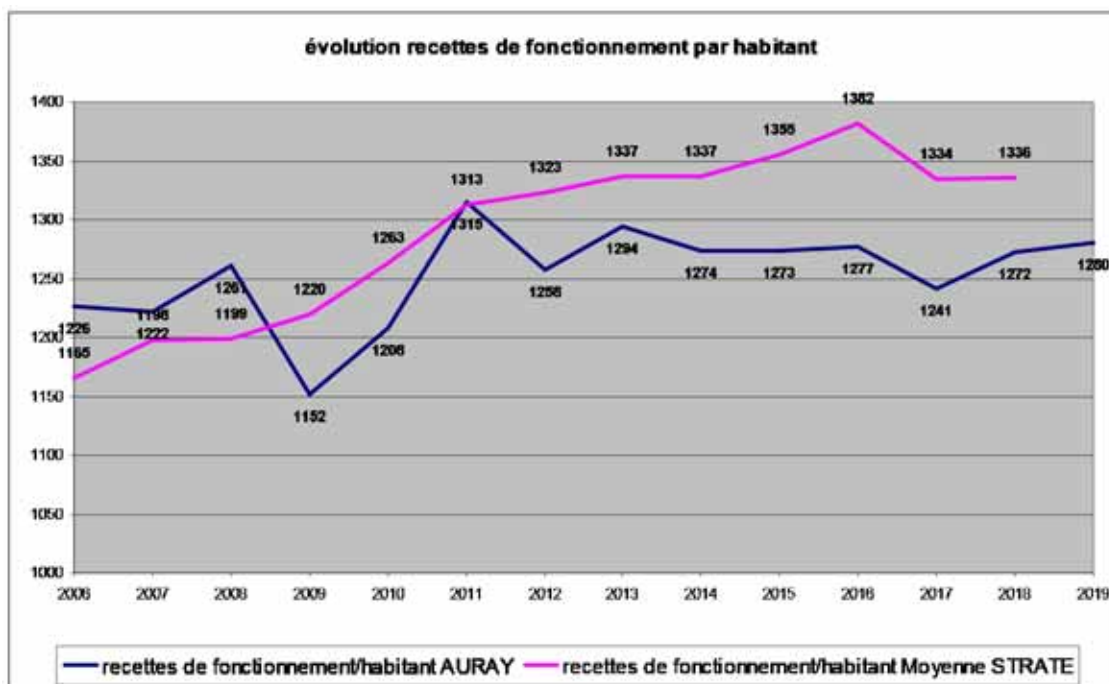
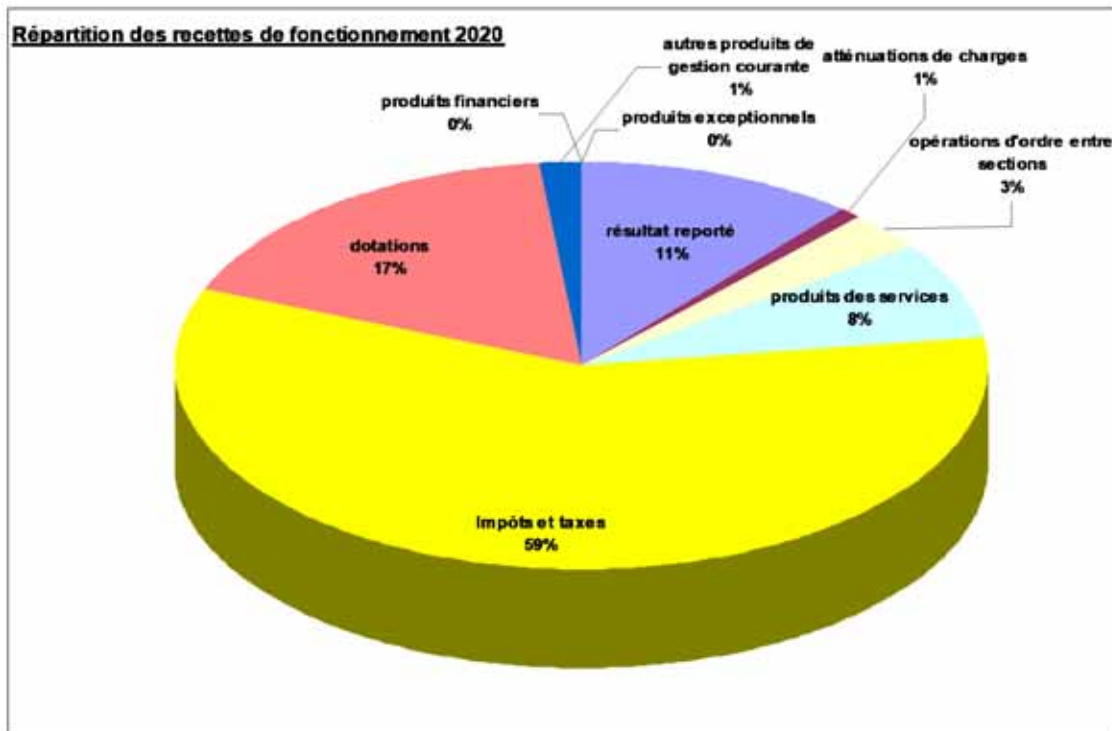
## II- LE BUDGET GÉNÉRAL

### A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Son volume prévisionnel tant en dépenses qu'en recettes s'établit à 20 257 656 euros.

#### a) Les recettes

D'un montant prévisionnel de 20 257 656 euros, elles se répartissent de la façon suivante:



1) La fiscalité: 11 802 207 € (ch 73)

	2016	2017	2018	2019	2020
Taxes foncières et habitation	7 717 241	7 874 429	8 197 597	8 431 166	8 557 788
Évolution	-0,95 %	2,03 %	4,12 %	2,83 %	1,50 %
<i>Taxe Habitation</i>	3 197 410	3 287 893	3 436 764	3 499 159	3 551 482
<i>Taxe foncière</i>	4 519 831	4 586 356	4 760 833	4 932 007	5 006 305
Attribution de compensation	2 128 219	2 148 353	2 148 353	2 179 182	2 164 420
Taxe addit. droits mutation	565 855	690 899	866 918	944 032	600 000
Taxe sur l'électricité	280 511	296 416	301 966	293 427	290 000
Taxe locale publicité extérieure	144 343	133 772	132 705	116 134	190 000
Taxes séjour	37 499	37 669	43 410		
Autres taxes	16 158	11 499	6 338	9 078	
<b>Total :</b>	<b>10 889 826</b>	<b>11 192 857</b>	<b>11 698 628</b>	<b>11 973 019</b>	<b>11 802 207</b>

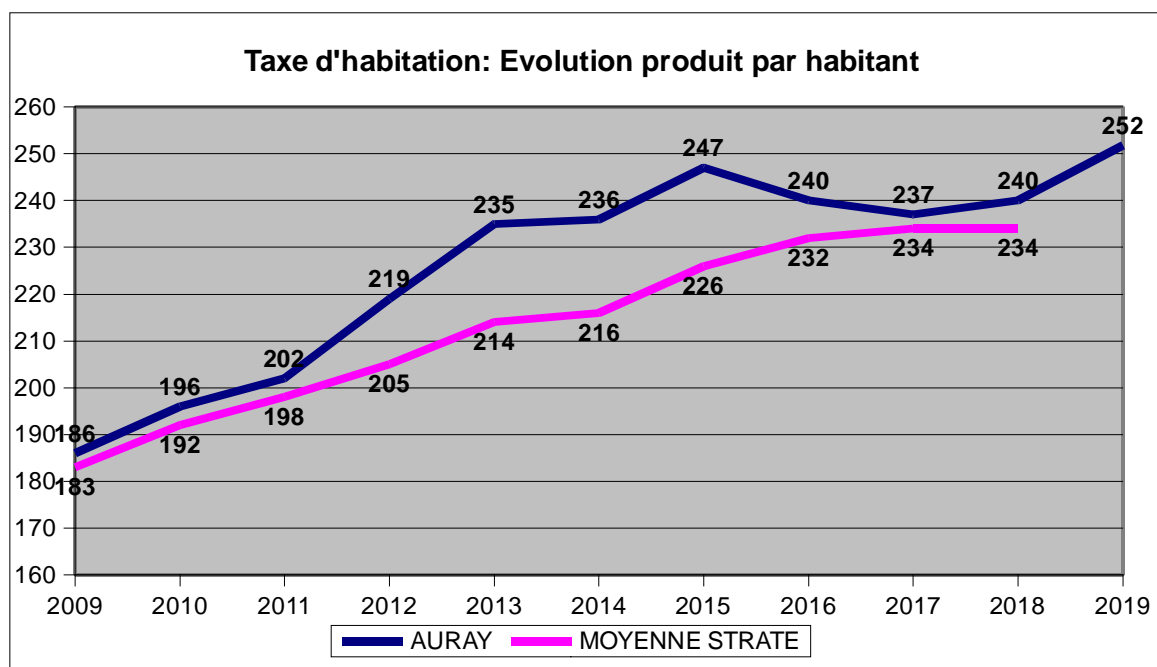
Les chiffres pour 2016 à 2019 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2020 sont des prévisions.

Pour le produit de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, la prévision est très prudente et sera ajustée lors du vote du budget puis actualisée en décision modificative avec la notification des bases par les services fiscaux (augmentation de 1,5% /2019 sachant que l'indexation Loi de Finances est de 0,9% pour la taxe d'habitation et 1,2% pour la taxe foncière , si on rajoute les variations physiques on dépassera vraisemblablement les + 1,5%).

Taxe d'habitation et Taxe foncière: éléments de comparaison:

Taxe d'habitation :

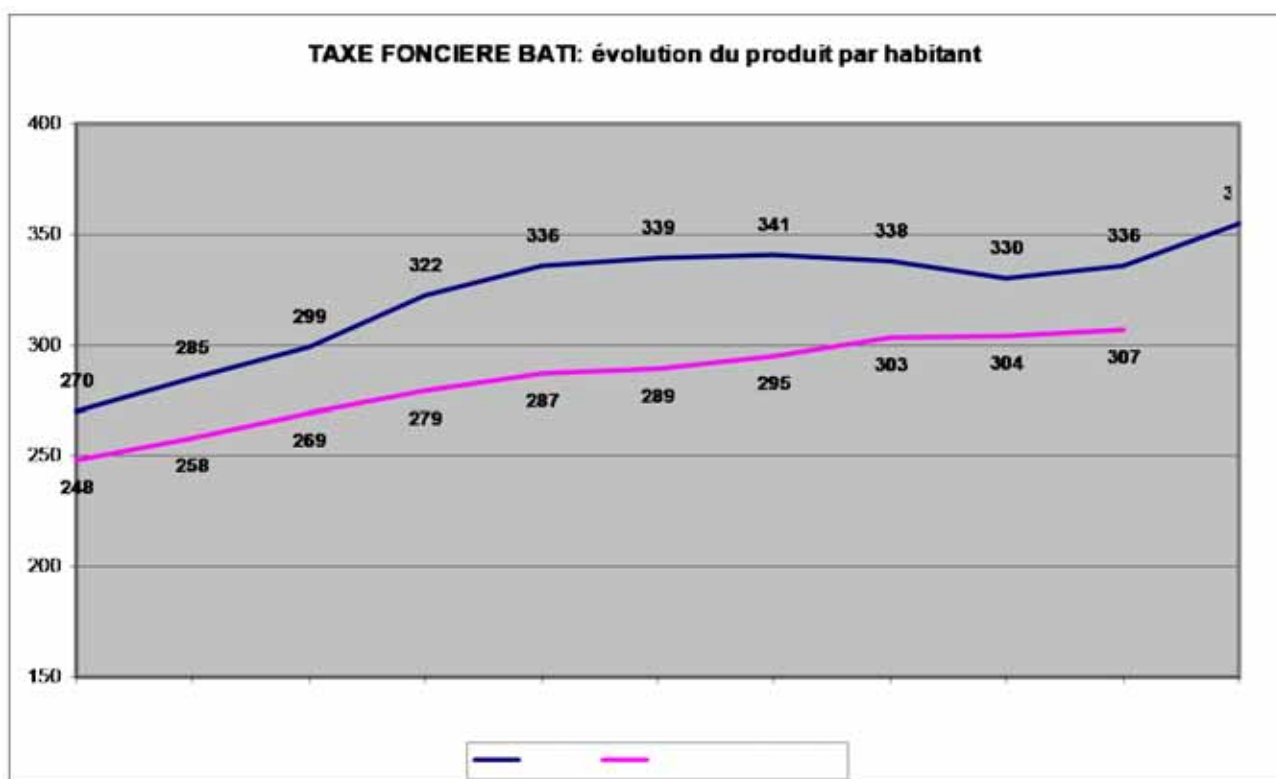


Pour la taxe d'habitation, on constate un rapprochement du niveau du produit par habitant entre Auray et la moyenne de la strate. La même convergence est constatée au niveau du taux.

TH : évolution du taux :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AURAY	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67
MOYENNE STRATE	15,56 %	15,67 %	15,65 %	15,74 %	15,68 %	15,87 %	15,98 %	16,61 %	16,71 %	16,68 %	

Taxe Foncière sur les propriétés bâties:



Pour la taxe foncière, on constate un écart plus important en matière de produit par habitant. Ce qui est surtout notable, c'est le maintien d'un écart important entre le niveau de taux d'Auray et celui de la moyenne de la strate.

TF : évolution du taux :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AURAY	28,79 %	28,79 %	28,79 %	28,79 %	28,79 %	28,79 %	28,79 %	28,79 %	28,79 %	28,79 %	28,79
MOYENNE STRATE	22,69 %	22,75 %	22,89 %	22,96 %	22,75 %	22,65 %	22,48 %	22,74 %	22,67 %	22,76 %	

2) Les dotations: 3 515 856 euros (ch 74)

	2016	2017	2018	2019	2020
DOTATION FORFAITAIRE	1 569 826	1 468 806	1 509 336	1 506 816	1 500 000
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	469 956	542 568	584 409	616 155	615 000
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	381 842	430 492	451 775	443 649	450 000
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	272 126	394 852	465 034	446 793	465 000
AUTRES ORGANISMES	134 892	126 543	159 232		
CEJ : PRESTATION DE SERVICE	148 808	147 779	10 238	438 661	81 200
CONTRAT ENFANCE			290 000	-204 000	139 750
COMMUNES MEMBRES DU GFP	83 580	98 524	78 425	92 183	68 074
AUTRES COMMUNES			3 570		20 000
AUTRES	144 290	127 956	41 002	21 815	27 859
REGIONS	49 668	68 913	41 997	74 734	56 000
DEPARTEMENTS	59 252	64 248	72 854	51 729	43 473
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	66 248	40 597		41 629	35 000
EMPLOIS D'AVENIR	57 166	13 637	1 086		
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	9 872	3 661			
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	2 000	2 703	231		
DOTATION DE RECENSEMENT	2 765	2 671	2 697	2 714	2 500
		5 030	12 130	12 130	12 000
COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	1 775				
DOTATIONS : REGULARISATION EXERCICE ECOULE		15 215	8 503	8 122	
<b>TOTAL</b>	<b>3 455 066</b>	<b>3 554 195</b>	<b>3 732 519</b>	<b>3 553 132</b>	<b>3 515 856</b>

Les chiffres pour 2015 à 2019 sont des réalisations.  
 Les chiffres pour 2020 sont des prévisions.

Pour le ROB 2020, on prévoit une stabilisation des dotations d'État. C'est d'ailleurs ce que prévoit la loi de Finances.

### 3) Le produit des services: 1 560 626 € (ch 70)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Produits des services</b>	1 283 457	1 358 042	1 420 176	1 471 655	1 674 178	1 560 626

Les chiffres pour 2015 à 2019 sont des réalisations.  
 Les chiffres pour 2020 sont des prévisions.

La prévision 2020 tient compte de l'augmentation de la capacité de l'ALSH.

### 4) La reprise de l'excédent 2019: 2 199 515 €

En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de fonctionnement reporté	1 900 542	3 358 206	2 949 333	2 824 057	2 567 226	2 199 515

La baisse du résultat de fonctionnement résulte de l'augmentation du poste 011 Charges à caractère

générale et du 012 -frais de personnel.

5) Les autres recettes: 1 179 450 €

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Opérations d'ordre entre sections (ch 042)</b>	450 243	540 955	615 286	419 668	360 398	623 000
<b>Autres produits de gestion courantes (ch 75)</b>	290 839	299 913	293 809	277 125	322 857	287 950
<b>Atténuations de charges (ch 013)</b>	294 405	169 480	154 590	258 151	291 588	250 000
<b>Produits exceptionnels(ch 77)</b>	53 063	474 768	76 601	447 866	64 996	18 500
<b>Produits financiers (ch 76)</b>	142	128	110	115	110	
<b>Total :</b>	1 088 694	1 485 244	1 140 396	1 402 925	1 039 949	1 179 450

Les chiffres pour 2015 à 2019 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2020 sont des prévisions.

La prévision pour les atténuations de charges et pour les produits exceptionnels sont toujours en deçà des réalisations car ce sont des données connues en cours d'exercice (remboursement assurance du personnel, congés paternité, droits syndicaux... ). C'est ce qui explique le faible niveau de la prévision par rapport à la réalisation.

En 2019, dans les atténuations de charges, hausse des remboursements des assurances liées au personnel. Dans les « autres produits de gestion courantes », évolution due à la révision de baux en cours et de nouveaux baux mis en place (logements).

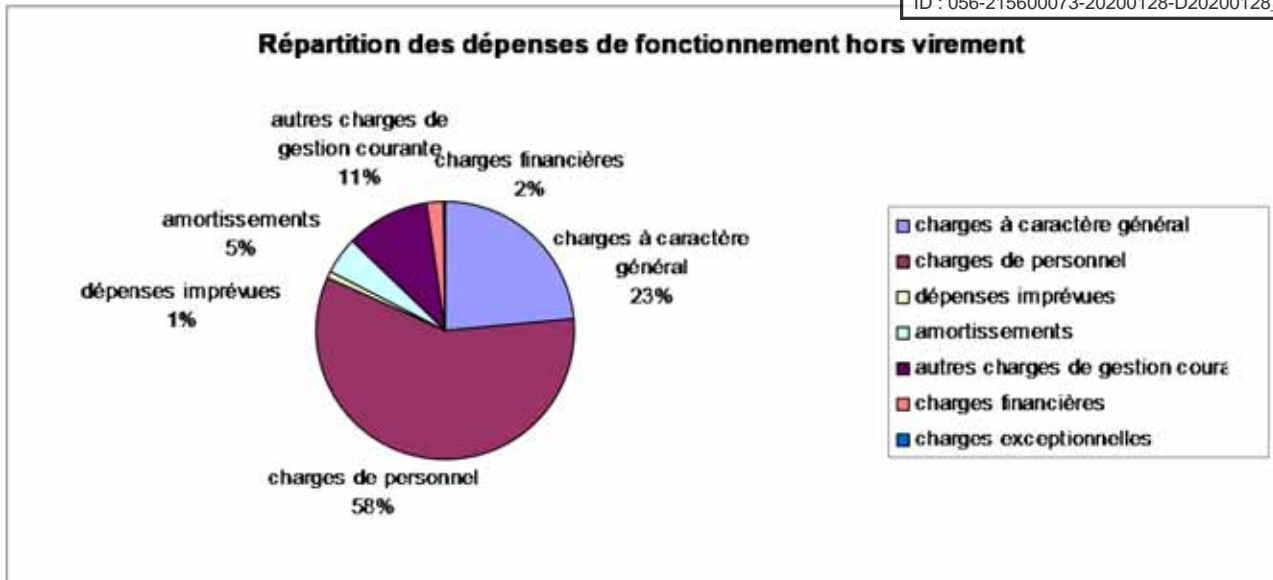
La forte évolution des produits exceptionnels, en 2018, correspond à la vente des appartements rue des écoles et d'une parcelle rue Saint Fiacre.

## **b) Les dépenses**

Elles représentent 20 257 656 euros.

Pour pouvoir comparer la répartition des dépenses de fonctionnement à celle présentée lors des différents comptes administratifs, il convient de neutraliser le virement (qui ne fait jamais l'objet de réalisation).

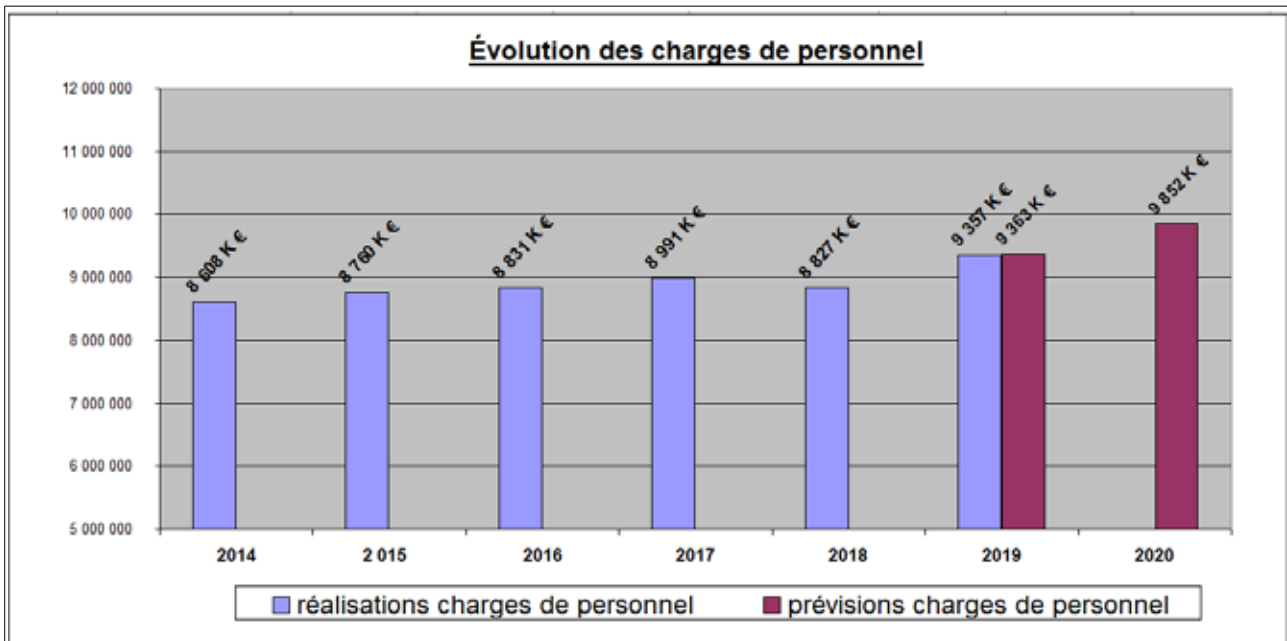
Les 16 961 046 euros de dépenses de fonctionnement hors virement se répartissent de la façon suivante:



La loi de programmation prévoit de déterminer, lors du DOB, un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

L'objectif, pour la ville, est de maîtriser l'évolution des charges à caractère général et les autres dépenses de fonctionnement. La seule évolution, non encadrée, concernerait donc les dépenses de personnel qui augmentent selon le GVT (glissement vieillesse technicité) et le RIFSEEP. L'objectif concernant l'annuité de la dette est la stabilisation au niveau actuel.

1-) Les dépenses de personnel: 9 852 240 € (ch 012)



Les chiffres pour 2015 à 2019 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2020 sont des prévisions.

Pour 2019, un virement de crédits de 18 000 € s'est rajouté au montant 9 344 k€ en contre partie

d'une baisse des dépenses imprévues. Il a été validé par le Trésorier Principal d'Aray.

## **La rétrospective 2019**

1 - La structure des effectifs (emplois permanents : titulaires et stagiaires) et contractuels au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est la suivante :

		Hommes		Femmes		Total
		Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	
Filière administrative	Catégorie A	4		5		9
	Catégorie B	1		8	2	11
	Catégorie C	3		29	5	37
<b>Total filière administrative</b>		<b>8</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>7</b>	<b>57</b>
Filière technique	Catégorie A	2				2
	Catégorie B	5	2	3	1	11
	Catégorie C	65	10	24	18	117
<b>Total filière technique</b>		<b>72</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>130</b>
Filière culturelle	Catégorie A			2		2
	Catégorie B	4	2	6	1	13
	Catégorie C		1	7		8
<b>Total filière culturelle</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>23</b>
Filière Animation	Catégorie A					0
	Catégorie B	2		2		4
	Catégorie C	6	8	14	15	43
<b>Total filière animation</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>47</b>
Filière police	Catégorie A					0
	Catégorie B	1				1
	Catégorie C	4		1		5
<b>Total filière police</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Filière sportive	Catégorie A					0
	Catégorie B	1				1
	Catégorie C					0
<b>Total filière sportive</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Filière médico-sociale	Catégorie A					0
	Catégorie B					0
	Catégorie C			6		6
<b>Total filière médico sociale</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>		<b>98</b>	<b>23</b>	<b>107</b>	<b>42</b>	<b>270</b>

La collectivité compte 205 agents titulaires et 65 agents contractuels, dont 149 femmes soit 55,19 % de l'effectif et 121 hommes soit 44,81 % de l'effectif. Les agents sont répartis en 7 filières : 57 dans la filière administrative (21,11 %), 130 dans la filière technique (48,15 %) , 23 dans la filière culturelle (8,52 %), 47 dans la filière animation (17,41 %) , 6 dans la filière police (2,22 %), 1 dans la filière sportive (0,37 %) et 6 dans la filière médico-sociale (2,22 %). Les filières technique et administrative sont les plus représentées.

Les agents sont répartis en 3 catégories d'emploi : 13 de ces agents occupent un poste de catégorie A (7 femmes soit 53,85 % et 6 hommes soit 46,15 %), 41 occupent un emploi de catégorie B (23 femmes soit 56,10 % et 18 hommes soit 43,90 %), 216 occupent un emploi de catégorie C (119 femmes soit 55,09 % et 97 hommes soit 44,91 %).

La démarche initiée par la Ville en 2019, visant à pérenniser dans l'emploi des agents contractuels, va se poursuivre en 2020. Les agents concernés relèvent principalement de la catégorie C et de la Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse.

## 2 – Durée annuelle de travail

Par délibération du 22 décembre 2015, le conseil municipal a fixé la durée annuelle de travail dans la

collectivité à 1607 heures pour un agent à temps complet.

### 3 - L'évolution des charges de personnel

De 2014 à 2020, les charges de personnel ont évolué comme ci-indiqué dans le tableau ci-après :

Chapitre 012 Dépenses de personnel de la Ville d'Auray- De 2014 à 2020

ANNÉES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévisionnel 2020
CHAPITRE 012 En euros	8.553.244	8 702 796	8 768 712	8 930 420	8 747 091	9 249 929	9 751 600
CHAPITRE 012 -Autres Srv-	55 140	57 105	62 056	60 714	80 050	107 185	100 640
CHAPITRE 012 -TOTAL-	8 608 384	8 759 901	8 830 768	8 991 134	8 827 141	9 357 114	9 852 240
Evolution	1,62%	1,76%	0,81%	1,82%	-1,82%	6,00%	5,29%

La progression a été plus forte de 2018 à 2019 du fait notamment :

- après un décalage d'un an, de la mise en œuvre en 2019 de la deuxième phase de la réforme PPCR (plan de revalorisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) ;
- de l'instauration du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il a été versé aux agents avec effet du 1er janvier 2019 ;
- de l'évolution de la carrière des agents et de leur avancement (le GVT et son cadencement unique) ;
- au niveau local, les nouvelles créations de postes, l'augmentation de la durée de travail de certains agents, les recrutements consécutifs au remplacement des agents momentanément indisponibles, le maintien du financement par la Ville des deux animateurs du commerce et du tourisme.

#### **Les orientations 2020**

La masse salariale est évaluée pour 2020 à 9 751 600 € (Chapitre 012 – Direction des Ressources Humaines uniquement), soit une progression de 5,42 % par rapport aux réalisations 2019.

Sa répartition est la suivante :



	CA2013	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019 Estimé au 15/01/2020	Prévisionnel 2020
Rémunération principale des titulaires	4 140 698	4 210 381	4 265 535	4 307 586	4 372 393	4 148 744	4 280 553	4 681 500
Rémunérations des non titulaires	571 594	563 367	558 868	467 733	531 086	712 952	848 042	678 600
Emplois d'insertion	9 877	468	0	0	0	0	0	0
Emplois d'avenir	3 766	76 865	92 693	79 211	22 846	1 449	0	0
Rémunération des apprentis	7 494	118	0	0	0	0	0	2 700
NBI – Supplément familial de traitement	111 410	111 830	112 380	111 798	131 605	109 781	110 592	111 000
Personnel extérieur	58 307	0	57 349	45 944	54 045	52 424	50 828	83 000
Autres indemnités (primes)	940 983	947 106	935 181	941 411	965 960	948 510	1 067 891	1 165 400
Indemnités de préavis et de licenciement	0	0	0	0	5 548	0	0	0
Cotisations diverses (Urssaf, caisses de retraite, Pôle emploi, FNAL, Aïtal)	2 282 501	2 352 007	2 387 893	2 389 575	2 435 080	2 337 225	2 456 481	2 559 400
Cotisations diverses (CNFPT, CDG)	113 795	116 000	118 270	107 148	110 198	110 157	116 828	122 000
Cotisations diverses (Participation employeur Collecteam, Risques statutaires, CNAS, Médecine de prévention)	176 497	175 102	174 625	318 306	301 660	325 850	318 716	348 000
TOTAL CHAPITRE 012 – DRH	8 416 923	8 553 244	8 702 796	8 768 712	8 930 420	8 747 091	9 249 929	9 751 600
EVOLUTION		1,62%	1,75%	0,76%	1,84%	-2,05%	5,75%	5,42%

L'augmentation 2020 est en partie contrainte par :

- l'avant-dernière année d'application du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations, engagé en 2016, avec une revalorisation des grilles indiciaires et un allongement des durées de carrière ;
- comme en 2019, les effets du RIFSEEP qui seront amplifiés en 2020 dans la mesure où le Complément Indemnitaire Annuel (CIA prenant en compte le présentisme et la valeur professionnelle de 2019) sera versé en février 2020 ;
- l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) prenant en compte les avancements de grade et d'échelon (environ 0,7 % du chapitre 012) ;
- les effets en année pleine des avancements et recrutements réalisés en 2019 ;
- les effets de l'adhésion à un nouveau contrat d'assurance couvrant les risques statutaires (majoration du taux de 7,77 % : 5,02 à 5,41% pour les agents CNRACL et baisse du taux de 4,54 % : 1,10 à 1,05 % pour les agents IRCANTEC).

A cela s'ajoutent :

- Les évolutions conjoncturelles : l'organisation des élections municipales de 2020 (indemnisation des secrétaires des bureaux de vote), du recensement de la population.
- L'adaptation des services municipaux aux besoins de la population et du personnel :

L'installation d'une 2ème station de traitement et de délivrance des titres sécurisés, générant la création de deux postes de catégorie C ;

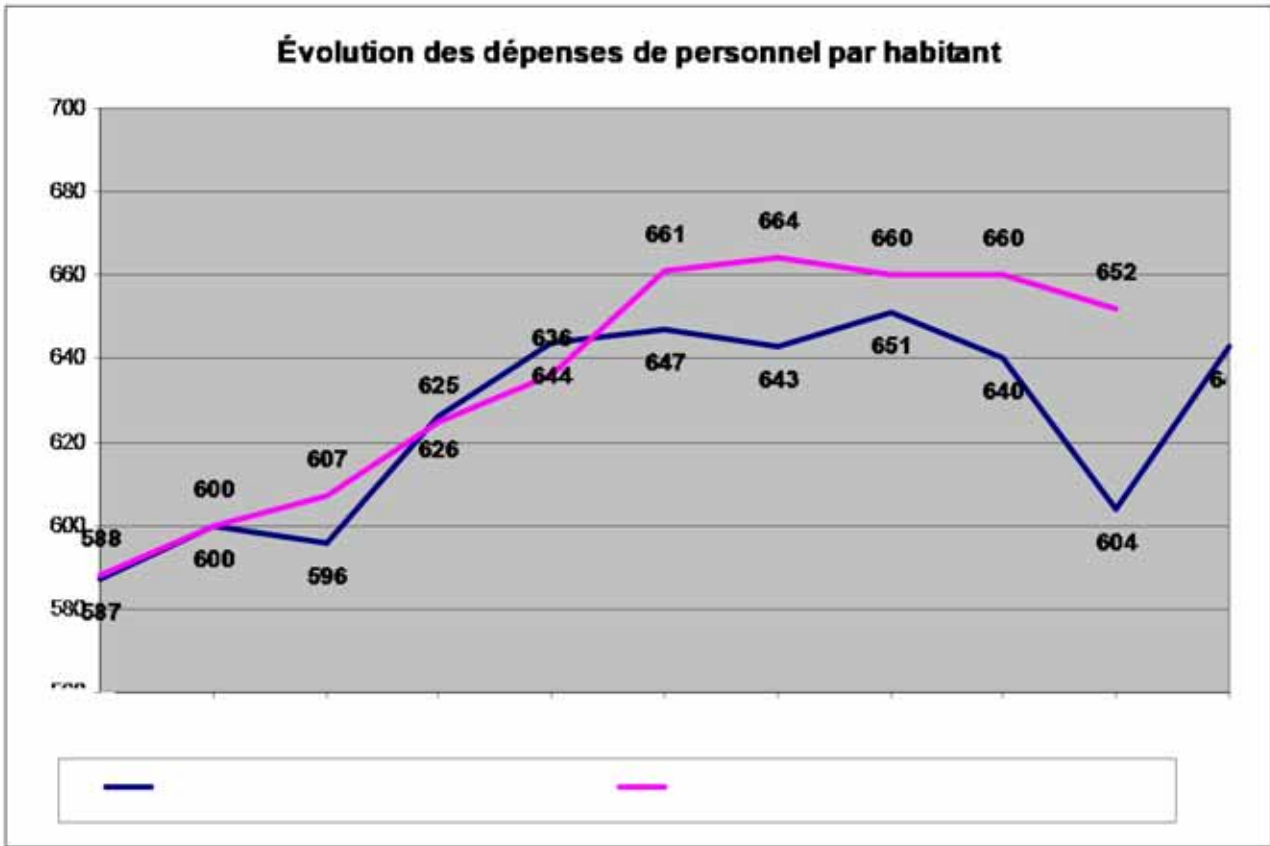
En matière de développement durable, la création d'un poste de catégorie B+ pour le suivi de l'Agenda 21 ;

En matière de prévention des risques professionnels, la création d'un poste de conseiller de prévention (catégorie C) ;

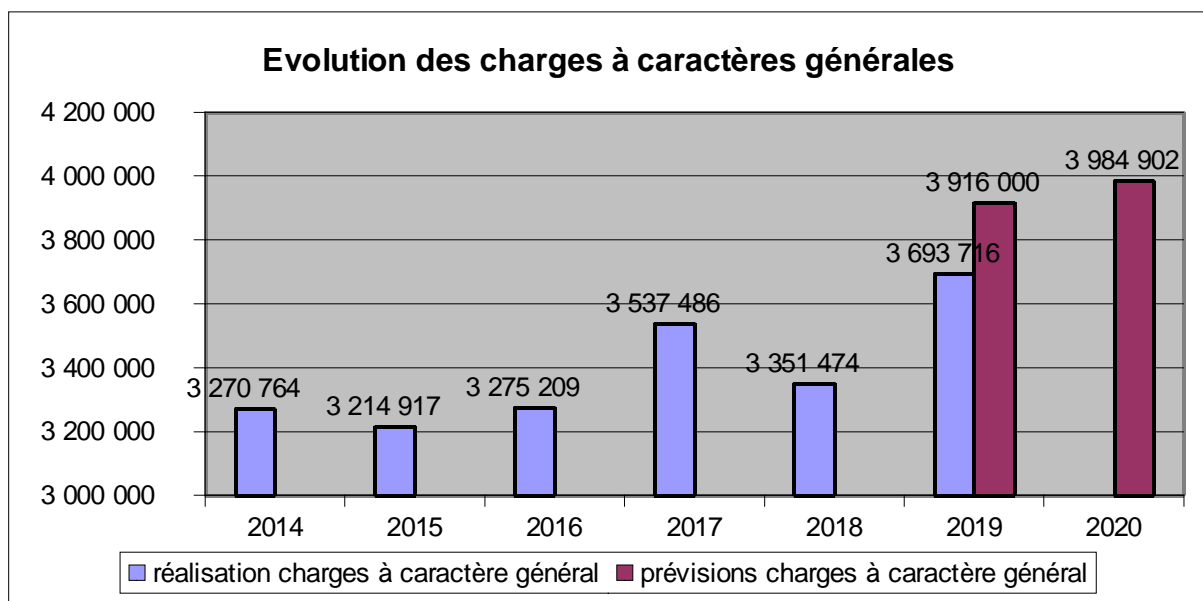
En matière de Politique de la Ville et de démocratie de proximité, la création d'un poste de catégorie B+

- La résorption de l'emploi précaire à la Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse avec la stagiarisation de 6 Adjoints d'animation, l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 2 Adjoints d'animation et de 3 Adjoints techniques.

Il convient de prendre des précautions concernant cette comparaison car cela dépend du périmètre et du mode de gestion des services par la collectivité.



2) Les charges à caractère général: 3 984 902 € (ch 011)



Les chiffres pour 2015 à 2019 sont des réalisations.  
 Les chiffres pour 2020 sont des prévisions.

Le montant prévisionnel 2020 est supérieur aux réalisations des exercices antérieurs. En effet, en prévision, les dépenses sont toujours supérieures aux réalisations.

3) Les autres charges de gestion courante: 1 796 094 € (ch 65)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	504 303	559 795	562 859	584 052	594 251	556 696	590344
CCAS	615 000	585 000	585 000	525 000	548 000	561 000	561000
SERVICE D'INCENDIE	289 388	293 524	298 760	302 302	313 855	337 774	350000
AUTRES	89 626	83 753	124 765	132 988	85 209	107 451	126750
IMDEMNITES	162 480	163 938	162 389	167 009	154 171	167 434	168000
<b>TOTAL</b>	<b>1 660 798</b>	<b>1 686 011</b>	<b>1 733 772</b>	<b>1 711 351</b>	<b>1 695 486</b>	<b>1 730 355</b>	1796094

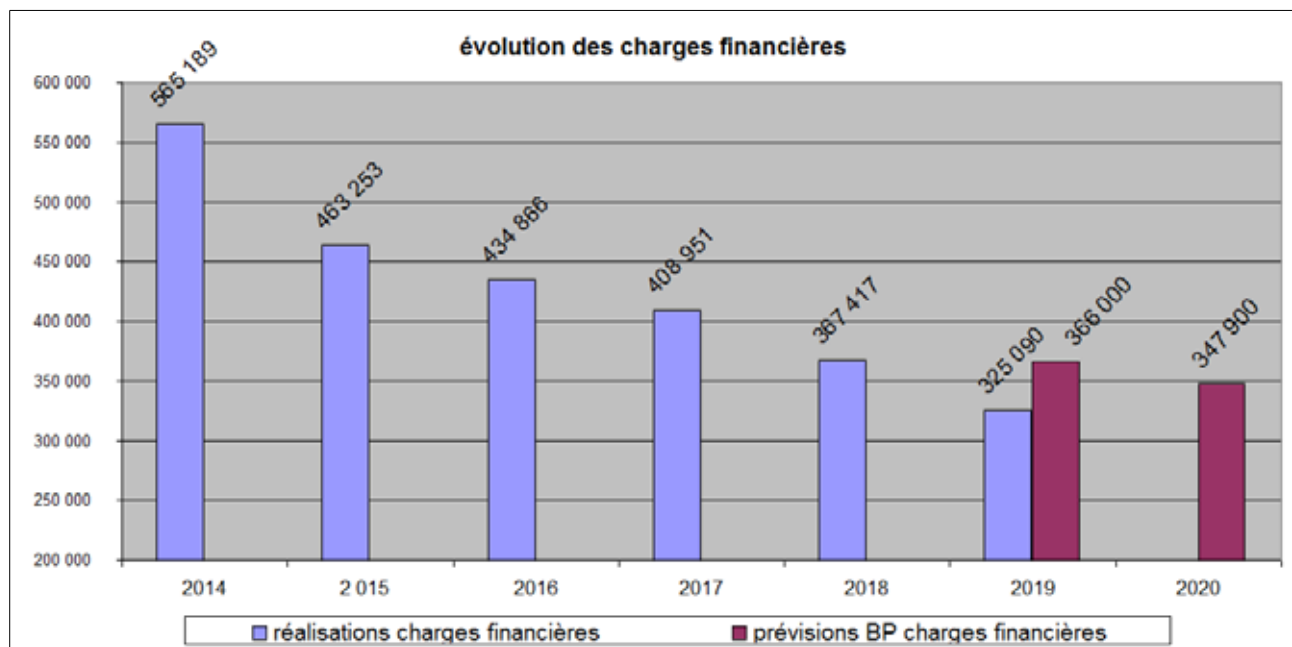
Les chiffres pour 2015 à 2019 sont des réalisations.

Les chiffres pour 2020 sont des prévisions.

Les subventions aux autres organismes reprend le forfait aux écoles privées et les subventions aux associations. Les subventions aux associations seront affectées lors de la commission des subventions. Le contingent incendie augmente chaque année.

4) Les charges exceptionnelles: 44 910 € (ch 67)

5) Les charges financières: 347 000 € (ch 66)



Ce sont essentiellement les intérêts des emprunts.

6) Les opérations d'ordre: 800 000 € (ch 042)

Il s'agit ici des dotations aux amortissements qui constituent une dépense en section de

fonctionnement et une recette en investissement, c'est ce que l'on peut appeler l'autofinancement obligatoire.

**7) Les autres dépenses: 135 000 € (ch 022)**

Elles regroupent pour 135 000 euros de dépenses imprévues.

**8) Le virement: 3 296 609 €**

En €	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Virement BP	2 030 327	3 523 724	3 412 085	3 968 727	4 123 788	3 296 609
Virement réel	2 614 557	4 188 412	3 638 275	4 361 714	3 959 934	

La baisse du virement « 021 en investissement » et « 023 en fonctionnement » s'explique par la hausse des chap. 011 et 012 expliqué ci dessus, laquelle diminue l'excédent reporté 2019 vers 2020.

**B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**a) Les recettes : 12 612 520**

**1) L'autofinancement: 4 096 609 € (ch 021 et 040)**

Il est constitué du virement pour 3 296 609 € et de l'autofinancement obligatoire (dotations aux amortissements) pour 800 000 €. Il faut noter que ces recettes d'investissement constituent des dépenses de fonctionnement.

Pour calculer l'autofinancement net, il convient d'enlever le montant du remboursement en capital de la dette soit 1 606 247 €.

L'autofinancement net prévisionnel pour 2020 s'établirait donc à 2 490 362€.

**2) Les recettes propres à la section d'investissement: 1 210 403 € (ch10 et 024)**

Elles sont constituées du Fonds de Compensation de la TVA pour 631 000 €, des cessions pour 200 000 € et de la taxe d'aménagement pour 379 403 €.

**3) Les subventions d'investissement: 1 644 414 € (ch 13)**

Elles regroupent les subventions ou participations liées aux investissements de la Ville pour 1 581 291 euros et 63 123 euros pour le produit des amendes de police.

Niveau vote	Opé.	Libellé Opération	Budgeté 2019		
13001	<b>3061</b>	ORU DU GUMENEN	39 868,30 €	0,00 €	39 868,30 €
Total 13001			39 868,30 €	0,00 €	39 868,30 €
13002	<b>3065</b>	AMEN URBAIN ST-GOUSTAN	60 963,00 €	0,00 €	60 963,00 €
	<b>3115</b>	CHÂTEAU ET RAMPES DU LOCH	23 591,42 €	52 280,00 €	23 591,42 €
Total 13002			84 554,42 €	52 280,00 €	84 554,42 €
13005	<b>3093</b>	ETUDE URBAINE ET HOTEL DIEU	14 869,14 €	0,00 €	14 869,14 €
	<b>3113</b>	AVAP	3 762,33 €	0,00 €	3 762,33 €
Total 13005			18 631,47 €	0,00 €	18 631,47 €
13014	<b>3030</b>	TX EDIFICES CULTUELS	15 678,18 €	11 494,00 €	4 184,18 €
	<b>3134</b>	CHAPELLE RECLUS	4 167,60 €	0,00 €	4 167,60 €
	<b>3137</b>		3 281,79 €	3 281,79 €	0,00 €
Total 13014			23 127,57 €	14 775,79 €	8 351,78 €
13017	<b>3215</b>	RESTAURATION PONT ST GOUSTAN	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	<b>3225</b>	BY PASS KERBOIS	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €
Total 13017			210 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €
13022	<b>3207</b>	RUE DUNANT	17 418,33 €	0,00 €	17 418,33 €
	<b>3213</b>	AV. DE GAULLE	4 167,00 €	0,00 €	4 167,00 €
	<b>3216</b>	PARKING ST JOSEPH	4 167,00 €	0,00 €	4 167,00 €
Total 13022			25 752,33 €	0,00 €	25 752,33 €
13026	<b>3143</b>	PISTE ATHLETISME LOCH	375 000,00 €	0,00 €	375 000,00 €
Total 13026			375 000,00 €	0,00 €	375 000,00 €
13027	<b>3210</b>	AMENAGEMENT CENTRE VILLE	977 500,00 €	179 199,64 €	798 300,36 €
Total 13027			977 500,00 €	179 199,64 €	798 300,36 €
13030	<b>3114</b>	ESPACE DE GLISSE	20 833,00 €	0,00 €	20 833,00 €
Total 13030			20 833,00 €	0,00 €	20 833,00 €
<b>Total</b>			<b>1 775 267,09 €</b>	<b>246 255,43 €</b>	<b>1 581 291,66 €</b>

Elles sont inscrites de façon prudente et d'autres subventions, une fois connues, peuvent être intégrées dans le cadre de décisions modificatives.

#### 4) L'affectation de l'excédent de fonctionnement: 2 681 179 € (ch 10, art 1068)

Il s'agit de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 pour permettre de financer prioritairement le déficit d'investissement 2019 (2 064 813 €).

Il faut noter que la section d'investissement est par construction déficitaire en réalisation car le virement, qui est une ressource d'investissement, n'est jamais réalisé.

#### 5) L'Emprunt: 2 971 913,43 euros (ch16)

Sur ces 2 971 913, 43 €, 1 171 913,43 € sont inscrits pour permettre d'effectuer des remboursements et des tirages temporaires pour ajuster notre trésorerie.

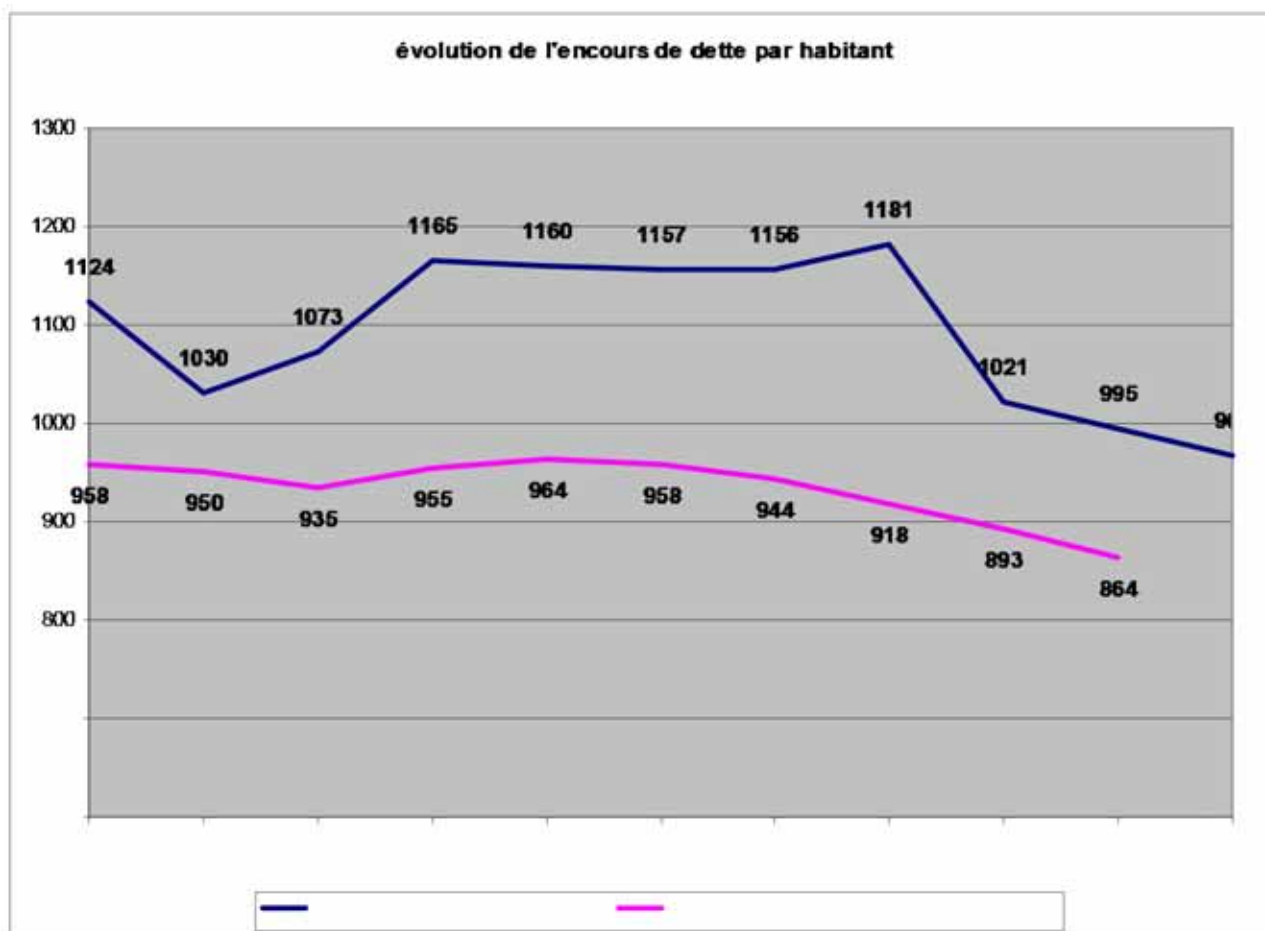
Le montant du véritable emprunt s'établit à 1 800 000 €.

Pour 2020, l'emprunt d'équilibre est de 1 800 000 euros .

Il faut comparer ce montant par rapport à l'objectif fixé, pour le mandat, lors du débat d'orientations budgétaires de 2019.

Pour 2020, il est proposé le programme suivant :

2015 (réalisé)	1 855 890
2016 (réalisé)	1 500 000
2017 (réalisé)	1 700 000
2018 (réalisé)	0
2019 (réalisé)	1 150 000
2020	1 800 000
TOTAL	8 005 890



Ce programme d'emprunt a été défini à partir des prospectives budgétaires.

Il convient de préciser que la dette de la ville n'est composée d'aucun produit structuré. Il est donc proposé de contracter, pour l'avenir, que des produits dits "sans risque" conformément à la typologie de taux de la "charte Gissler", c'est à dire des taux fixes ou des taux variables classiques.

L'augmentation, en 2016, résulte de l'intégration des emprunts du budget Port au 30/06/2016.

**b) Les dépenses: 12 612 520 €**

1) Les dépenses d'équipement brut: 6 926 546 € (ch 20,21,23)

Ce sont les dépenses qui enrichissent le patrimoine de la collectivité et que l'on retrouve aux chapitres budgétaires immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immobilisations en cours.

Ces dépenses sont de deux ordres cette année:

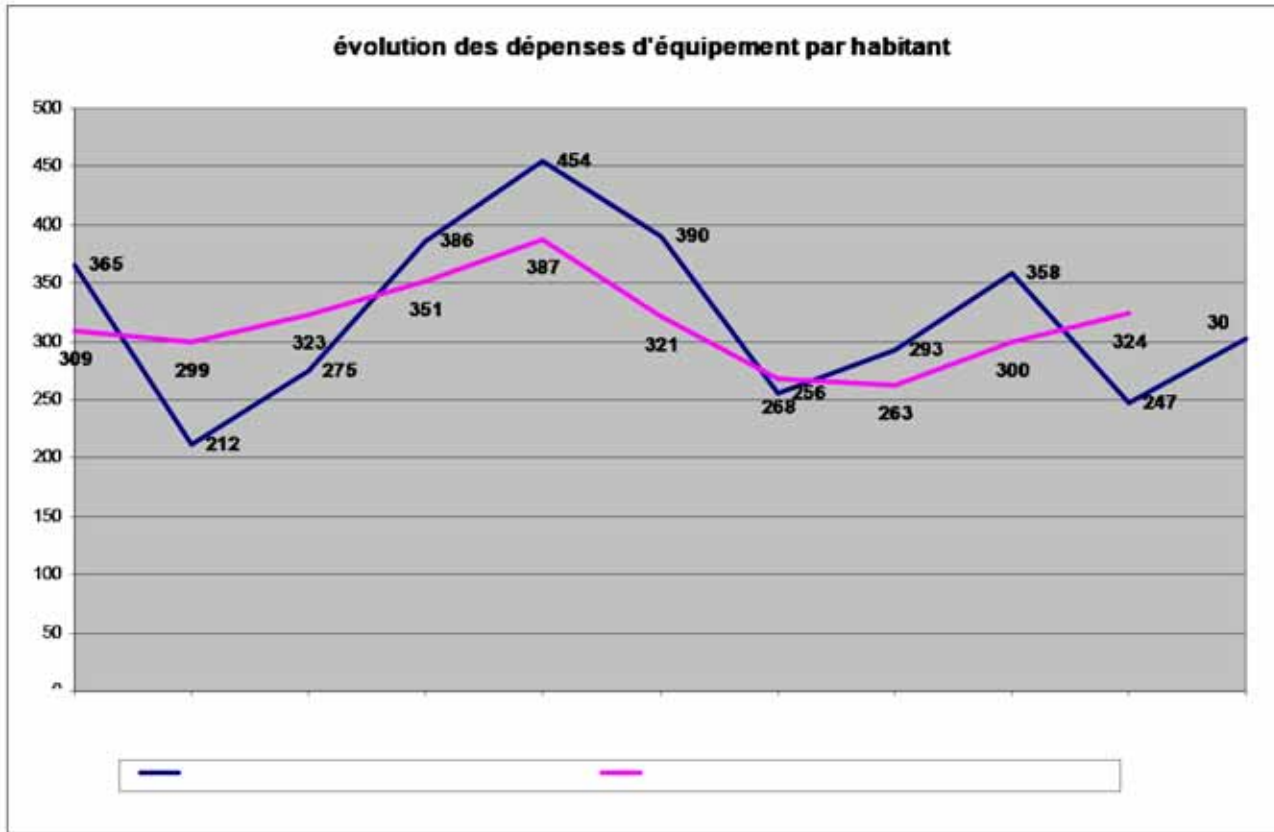
- Les glissements de Crédits de Paiement (c'est à dire, les dépenses inscrites en 2019 mais qui n'ont pas été réalisées et doivent donc faire l'objet d'une réinscription en 2020): 1 814 782 euros

chap. vote opéra	Opé.	libellé	Budget 2019	Réalisé 2019	GCP 2019 / 2020
13001	3061	ORU DU GUMENEN	481 556,28	377 900,96	103 655,32
Total 13001			481 556,28	377 900,96	103 655,32
13002	3065	AMEN URBAIN ST-GOUSTAN	111 829,18	-	111 829,18
	3115	CHÂTEAU ET RAMPES DU LOCH	36 177,89	714,00	20 463,89
Total 13002			148 007,07	714,00	132 293,07
13005	3092	PLU	16 000,00	-	16 000,00
	3093	ETUDE URBAINE ET HOTEL DIEU	6 600,00	-	6 600,00
Total 13005			22 600,00	-	22 600,00
13014	3023	EQUIPEMENT JEUNESSE	20 000,00	-	20 000,00
	3030	TX EDIFICES CULTUELS	48 549,06	11 520,00	37 029,06
	3032	TX EQUIP CULTURELS	972,00	972,00	-
Total 13014			69 521,06	12 492,00	57 029,06
13017	3211	HIERARCHISATION DES VOIES	36 772,75	36 772,75	-
	3224	RUE LOUIS BILLET	1 566,28	-	1 566,28
	3225	BY PASS KERBOIS	375 000,00	3 821,41	371 178,59
	3226	ROND POINT GERBAULT MANCE	40 000,00	-	40 000,00
	3299	CHEMINEMENT DOUX	10 000,00	-	10 000,00
Total 13017			463 339,03	40 594,16	422 744,87
13018	3135	EQUIPEMENT LA FORET	400 000,00	55 194,89	344 805,11
Total 13018			400 000,00	55 194,89	344 805,11
13021	3098	HOTEL DE VILLE	46 490,99	-	46 490,99
Total 13021			46 490,99	-	46 490,99
13023	3077	PEM GARE D'AURAY	390 000,00	221 782,02	88 217,98
Total 13023			390 000,00	221 782,02	88 217,98
13026	3143	PISTE D'ATHLETISME LOCH	1 568 764,00	1 308 212,25	260 551,75
Total 13026			1 568 764,00	1 308 212,25	260 551,75
13027	3210	AMEN CENTRE VILLE	227 928,69	197 305,94	30 622,75
Total 13027			227 928,69	197 305,94	30 622,75
13030	3114	ESPACE DE GLISSE	270 325,00	14 553,95	255 771,05
Total 13030			270 325,00	14 553,95	255 771,05
13031	3220	VIDEO PROTECTION	3 648,00	3 648,00	-
Total 13031			3 648,00	3 648,00	-
13032	3068	HALLES MUNICIPALES	50 000,00	-	50 000,00
Total 13032			50 000,00	-	50 000,00
Total			4 142 180,12	2 232 398,17	1 814 781,95

- Les nouvelles opérations 2020: 4 491 757 euros

Se rajouteront à ces dépenses les restes à réaliser 2019 ( c'est à dire les crédits pour les opérations non gérées en AP/CP, reportés sur 2020 et qui ont eu un engagement juridique): 620 007 € financés par le résultat 2019.

Les dépenses d'équipement brut en 2020 s'élèvent donc à 6 926 546 euros.



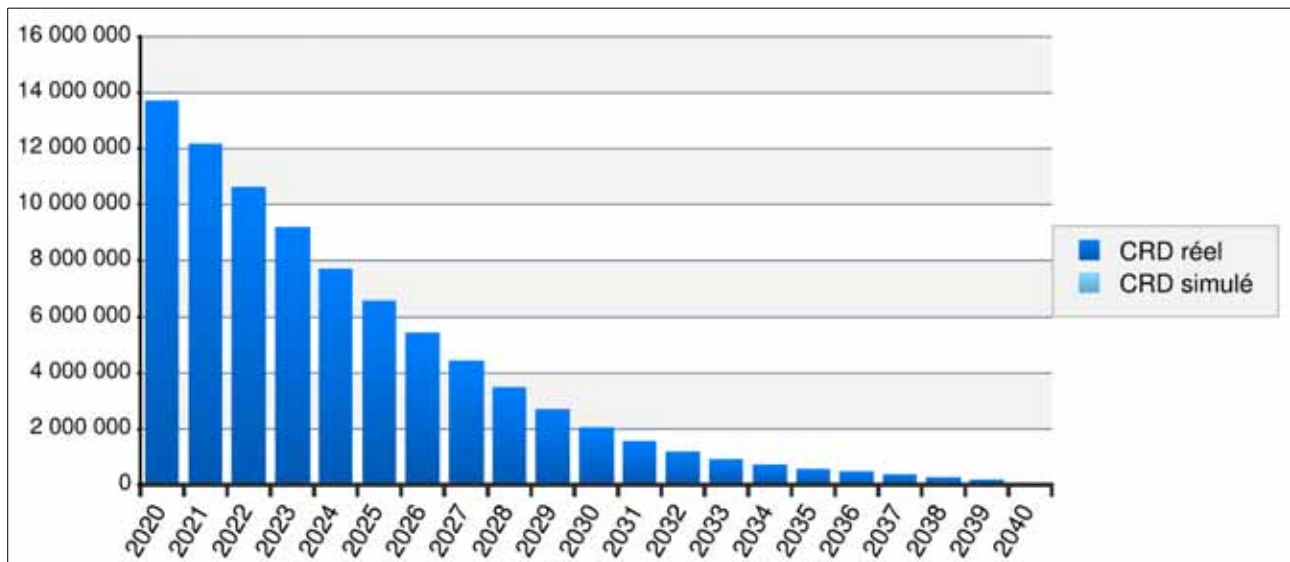
Plan Pluriannuel d'investissement (*détaillé en annexe*)

2) Le Remboursement de la dette: 2 778 160 €

Sur ce montant, il convient de neutraliser, comme nous l'avons fait en recette, 1 171 913,43 € qui correspondent à des mouvements revolving.

Le remboursement en capital de la dette s'établit donc à 1 606 247 €.

Évolution du Capital Restant Du :





3) Les écritures d'ordre et les crédits réservés: 3 879 790€

Ils sont constitués à hauteur de 2 064 813 € du déficit d'investissement reporté, de 220 000 € de dépenses imprévues, de 623 000 € de dépenses d'ordre (dont 550 000 € de travaux en régie).

## CONCLUSIONS : LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2019

- Améliorer l'attractivité de la Ville en maintenant un niveau d'investissements et d'équipements conséquent.
- Préserver notre capacité d'endettement pour financer les investissements futurs.
- Ne pas augmenter les taux de fiscalité directe ( part communale des taxe d'habitation et taxes foncières).
- Mettre en place, pour le personnel, un régime indemnitaire en relation avec les fonctions réelles et adapter les moyens humains aux missions redéfinies.
- Maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Sensibiliser les services aux problématiques budgétaires et à l'optimisation des achats.

## Annexes

### Gros chantiers hors voiries

	M €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
ESPACE JEUNESSE	2,060		X	X	X				
HALLES	1,275	X	X						
PETIT THEATRE	1,275					X	X	X	
HOTEL-DIEU	1,108	X	X	X					
ESPACE DE GLISSE	0,334	X							
EQ. MULTIF. LA FORET	5,945	X	X	X					
VESTIAIRES ATHLETISME	0,349	X							
TY COAT	0,816			X		X			
TENNIS CLUB	0,389	X	X						
GARDERIE ROLLO	1,500				X	X	X		
CANTINE ECOLE LOCH	1,500						X	X	X
AHENA RENOVATION	0,575	X		X	X				
CITE ADMINISTRATIVE	0,100				X				
KERYVONNICK Gardien	0, 510			X	X				
<b>TOTAL 1</b>	<b>17,946</b>	<b>2,028</b>	<b>6,214</b>	<b>2,909</b>	<b>2,070</b>	<b>1,750</b>	<b>0,895</b>	<b>1,230</b>	<b>0,850</b>

### Voiries

	M €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
ORU GUMENEN	0,226	X			X				
AV OCEAN	1,075	X	X	X	X				
RUE BILLET	0,308	X							
BY-PASS	0,418	X							
AV FOCH	0,334					X	X	X	
PARKING KERIOLET	1,125			X	X	X			
Rue du PETIT PORT	0,310						X		
Rue DUNANT	0,538					X			
Rue du RECLUS	0,100							X	
BASSINS D ORAGE	0,450				X	X		X	
OUVRAGES D'ART	0,900	X	X	X	X	X	X		
<b>TOTAL 2</b>	<b>6,514</b>	<b>0,548</b>	<b>0,160</b>	<b>0,200</b>	<b>1,880</b>	<b>1,458</b>	<b>0,910</b>	<b>0,700</b>	<b>0,000</b>

# Totalité

	M €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
TOTAL 1	17,946	2,028	6,214	2,909	2,070	1,750	0,895	1,230	0,850	
TOTAL 2	6,514	0,548	0,160	0,200	1,880	1,458	0,910	0,700		
TVX AMENAGT VRD	5,703	1,263	0,600	0,600	0,600	0,660	0,660	0,600	0,660	
INVEST RECURRENTS	9,233	1,808	1,169	1,078	1,035	1,035	1,035	1,035	1,035	
TOTAL GENERAL	39,397	6,305	8,143	4,787	5,586	4,904	3,501	3,626	2,546	



PPI AU 21 Janvier 2020

Thème	code opératoire	libellé opération	glissement 2019/2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027 Travaux en cours	Total général 2020-2027	Ultimeur
	3065	PORT DE SAINT GOUSTAN	111 829	18 400	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	480 229	
	3211	HIERARCHISATION DES VOIES - ZONE 30										0	
	4107	TRAVAUX, INFRASTRUCTURES ET VRD		873 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	550 000	4 723 000	
	4998	CIRCUITS TOURISTIQUES, ARTISTES ET NATURE										0	
	4998	TOILETTES PUBLIQUES A NETTOYAGE AUTOMATIQUE										240 000	
	3299	Cheminement doux - Goasner - Porte Océane (étude, acquisitions budget DU)	10 000	250 000								260 000	
<b>Total 3 TRAVAUX AMENAGEMENT QUARTIERS (VRD)</b>			<b>121 829</b>	<b>1 141 400</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>	<b>660 000</b>	<b>660 000</b>	<b>660 000</b>	<b>660 000</b>	<b>5 703 229</b>	
	4024	ENFANCE EDUCATION		282 040	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	1 052 040	110 000
	4025	SPORTS		165 000	139 000	139 000	139 000	139 000	139 000	139 000	139 000	1 138 000	139 000
	4027	GROS MATERIEL DE TRANSPORT		90 000	78 500	78 500	78 500	78 500	78 500	78 500	78 500	639 500	78 500
	4031	BATIMENTS COMMUNAUX		104 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	454 000	50 000
	4036	REGULARISATIONS FONCIERES		71 619	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	281 619	30 000
	4037	VEHICULES		67 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	522 000	65 000
	4040	INFORMATIQUE ET TELEPHONIE		237 586	186 495	115 620	73 065	73 000	73 000	73 000	73 000	904 766	73 000
	4041	Mobilier urbain, matériel et équipements divers		110 550	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	880 550	110 000
	4042	Mobiliers		24 465	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500	125 965	14 500
	4043	CULTURE		51 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	541 000	70 000
	4044	SERVICE PATRIMOINE		2 700	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	41 200	5 500
	4046	JEUNESSE		11 000								11 000	
	4085	ERP et PAVE		400 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	1 520 000	160 000
	4088	ECONOMIES D'ENERGIE		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	800 000	100 000
	4111	CIMETIERES										0	
	4107	ETUDES			50 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	230 000	30 000
	4112	ETUDES		91 600								91 600	
<b>Total 4 INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>			<b>0</b>	<b>1 808 560</b>	<b>1 168 995</b>	<b>1 078 120</b>	<b>1 035 565</b>	<b>1 035 500</b>	<b>1 035 500</b>	<b>1 035 500</b>	<b>1 035 500</b>	<b>9 233 240</b>	
<b>Total général</b>			<b>1 814 780</b>	<b>4 491 189</b>	<b>8 147 995</b>	<b>4 787 120</b>	<b>5 585 565</b>	<b>4 903 500</b>	<b>3 500 500</b>	<b>3 625 500</b>	<b>2 545 500</b>	<b>39 396 649</b>	<b>13 783 141</b>

# Évolution postes - 2018\_2020

Service	Catégorie	Qualité	Grade	Date début 1er contrat	Date fin de contrat	Coût chargé 2018	Coût chargé 2019	Reconduction connue 2020	Observations
DAC_Animation Ville	Catégorie C	NT	Adjoint d'animation	9 avr. 2018	30 sept. 2020	20 590 €	30 232 €	22 674 €	saisonnier, puis accroissement temporaire d'activité
DAC_Animation Ville	Catégorie C	NT	Adjoint d'animation	21 mai 2018	20 mai 2020	9 300 €	15 500 €	6 458 €	création de poste TNC 50 %
DAC_Archives et Patrimoine	Catégorie C	NT	Adjoint du patrimoine	3 avr. 2017	30 sept. 2018	21 450 €		6 333 €	compensation temps partiel agent titulaire + renfort Journées patrimoine
		NT	Adjoint du patrimoine	27 mai 2019	30 avr. 2020		19 000 €		
DAC_Centre Culturel Athéna	Catégorie C	NT	Adjoint administratif	8 oct. 2019	8 févr. 2020		7 250 €	?	rpct maladie agent titulaire
DAC_Médiathèque	Catégorie C	NT	Adjoint du patrimoine	3 sept. 2019	31/09/2019		2 150 €		rpct maladie agent titulaire
DAGR_H_AMG	Catégorie C	NT	Adjoint administratif	9 avr. 2018	30 avr. 2020	9 200 €			4 mois + compensation temps partiel agent titulaire
DAGR_H_AMG + DGS		NT	Adjoint administratif				15 800 €	5 267 €	création poste TNC 50% DGS = + 15 800 € sur 2019
DAGR_H_DRH	Catégorie C	NT	Adjoint administratif	1 mars 2018	31 déc. 2019	28 800 €	2 850 €		rpct maladie agent titulaire
DAGR_H_AMG	Catégorie C	NT	Adjoint administratif	1 janv. 2018	31 déc. 2019	7 900 €			rpct congé maternité agent titulaire
DAGR_H_DRH		NT	Adjoint administratif	28 janv. 2019	31 déc. 2019		13 150 €		renfort DRH + renfort DF
DAGR_H_PP		NT	Adjoint administratif	4 mars 2019	31 déc. 2019		17 950 €	31 000 €	renfort mentions administratives (avant retraite agent titulaire), puis création de poste
DAGR_H_PP		T	Adjoint administratif					31 000 €	création de poste
DAGR_H_PP		NT	Adjoint administratif	1 juil. 2019	30 juin 2020		13 000 €	13 000 €	renfort données cimetières
DEEJ - Accueil secrétariat	Catégorie C	NT	Adjoint administratif	31 juil. 2018	30 sept. 2018	5 050 €			renfort inscriptions rentrée scolaire
DGS_CRP	Catégorie B	NT	Rédacteur	26 nov. 2018	31 oct. 2020	2 900 €	30 000 €	25 000 €	renfort avant disponibilité agent titulaire (au 30/10/2019)
DGS - PM	Catégorie C	NT	Adjoint technique	14 oct. 2019	30 janv. 2020		1 090 €	?	Entrées Sorties écoles Tabarly, puis démission
DGS - PM	Catégorie C	T	Adjoint technique	1 juil. 2018	31 déc. 2019	20 650 €	41 930 €	41 930 €	création de poste ASVP
DGS - Politique Ville	Catégorie B	NT	Animateur				11 200 €	44 800 €	à compter de l'arrivée responsable de service
DGS - Politique Ville	Catégorie C	NT	Adjoint administratif	1 juil. 2018	30 juin 2020	0 €	16 300 €	16 300 €	création de poste à temps complet : + 50% au 01/07/2019
DIT	Catégorie B	NT	Technicien	13 mars 2019	31 juil. 2020			11 300 €	renfort 4 mois avec agent titulaire suite disponibilité
DSTS_Dvpt durable	Catégorie B	NT	Technicien	16 sept. 2019	15 sept. 2020		14 100 €	48 343 €	mission nouvelle
DSTS - Espaces Verts	Catégorie C	NT	Adjoint technique	2 juil. 2018	31 août 2018	4 800 €			saisonnier + compensation de temps partiel + rpct maladie agents titulaires
DSTS - Espaces Verts	Catégorie C	NT	Adjoint technique	5 sept. 2018	30 juin 2020	10 000 €	31 650 €	15 825 €	rpct maladie agents titulaires
DSTS - Propreté urbaine	Catégorie C	NT	Adjoint technique	1 juil. 2018	31 août 2018	4 800 €			rpct agents titulaires détachés temporairement sur autres fonctions
DSTS - Transports, Manifestations	Catégorie C	NT puis T	Adjoint technique	1 janv. 2018	31 janv. 2019	19 700 €	0 €		renfort par intervalles (2018) puis rpct agent titulaire en disponibilité (2019) avant mise en stage suite à retraite agent titulaire
DSTS - Transports, Manifestations	Catégorie C	NT	Adjoint technique	11 juin 2018	30 juin 2018	560 €			renfort
DSTS - Transports, Manifestations	Catégorie C	NT	Adjoint technique	1 juin 2018	31 mars 2020	16 100 €	29 300 €	7 325 €	rpct maladie agent titulaire
DSTS - Transports, Manifestations	Catégorie C	NT puis T	Adjoint technique	19 mai 2017	30 sept. 2018	20 800 €	0 €		rpct agent titulaire suite mobilité interne : mes au 01/11/2018
DSTS - Transports, Manifestations	Catégorie C	NT	Adjoint technique	20 nov. 2019	21 févr. 2020		3 520 €	4 500 €	renfort
DSTS - Transports, Manifestations	Catégorie C	NT	Adjoint technique	25 juin 2018	31 août 2018	5 100 €			rpct maladie agent titulaire
DSTS - Propreté urbaine	Catégorie C	NT	Adjoint technique	24 juin 2019	31 août 2019		5 300 €		renfort
DSTS - Propreté urbaine	Catégorie C	NT	Adjoint technique	6 mai 2019	30 nov. 2019		15 250 €		renfort
DSTS - Propreté urbaine	Catégorie C	NT	Adjoint technique	6 juin 2019	31 juil. 2019		3 700 €		renfort
DSTS - Propreté urbaine	Catégorie C	NT	Adjoint technique	17 juin 2019	31 août 2019		4 850 €		renfort
DU	Catégorie C	NT puis T	Adjoint administratif	10 nov. 2018	9 nov. 2019	3 400 €	28 609 €	31 850 €	rpct maladie agent titulaire, puis création de poste
<b>Total</b>						<b>211 100 €</b>	<b>373 681 €</b>	<b>362 905 €</b>	

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le 31/01/2020

ID : 056-215600073-20200128-D20200128\_6-DE